



Séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du vendredi 5 avril 2019

ORDRE DU JOUR

10 – Sujets d'ouverture

10.01 Ouverture

CA *Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens*

Ouverture de la séance

10.02 Ouverture

CA *Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens*

Mot du maire et des élu(e)s

10.03 Ordre du jour

CA *Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens*

Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du vendredi 5 avril à 8 h

10.04 Questions

CA *Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens*

Questions des citoyens

20 – Affaires contractuelles

20.01 Immeuble - Location

CA Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens - 1199916273

Approuver le bail entre l'arrondissement d'Outremont et le Centre de la petite enfance Frisson de colline pour la location des locaux au rez-de-chaussée de l'immeuble situé au 1435, avenue Van Horne, à Outremont, pour une durée de deux (2) ans, à compter du 15 avril 2019, avec une option de renouvellement d'un terme additionnel d'une (1) année - Autoriser la directrice d'arrondissement, à signer ledit bail pour et au nom de la Ville de Montréal, arrondissement d'Outremont

50 – Ressources humaines

50.01 Structure de service / Emploi / Poste

CA Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens - 1193711011 (**EN PROJET**)

Conformément au règlement AO-3 portant sur la délégation de pouvoirs, autoriser la création et le comblement temporaire d'un poste d'agent technique en horticulture et arboriculture à la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social - Dépense provenant du surplus libre de l'arrondissement

51 – Nomination / Désignation

51.00 Nomination / Désignation

CA Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine - 1194375016 (**EN PROJET**)

Nomination de deux (2) membres professionnels suppléants de l'aménagement urbain ou de disciplines connexes résidents de l'arrondissement pour faire partie du comité consultatif d'urbanisme tel qu'indiqué au règlement sur le comité consultatif d'urbanisme AO-2

70 – Autres sujets

70.01 Levée de la séance

CA Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens

Levée de la séance

Nombre d'articles de niveau décisionnel CA : 8
Nombre d'articles de niveau décisionnel CE : 0
Nombre d'articles de niveau décisionnel CM : 0
Nombre d'articles de niveau décisionnel CG : 0



Dossier # : 1191904002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver le bail entre l'arrondissement d'Outremont et le Centre de la petite enfance Frisson de colline pour la location des locaux au rez-de-chaussée de l'immeuble situé au 1435, avenue Van Horne, à Outremont, pour une durée de deux (2) ans, à compter du 15 avril 2019, avec une option de renouvellement d'un (1) terme additionnel d'une (1) année - Autoriser la directrice d'arrondissement à signer ledit bail pour et au nom de Ville de Montréal, arrondissement d'Outremont

Il est recommandé:

- d'approuver le bail par lequel l'arrondissement d'Outremont loue pour deux (2) ans, à compter du 15 avril 2019, un espace de 5 282 pi² au rez-de-chaussée de l'immeuble situé au 1435, avenue Van Horne, pour un loyer annuel de 95 076 \$, plus taxes;
- d'imputer ces sommes conformément aux informations financières inscrites à l'intervention financière du sommaire décisionnel.

Signé par Marie-Claude LEBLANC **Le** 2019-04-04 08:07

Signataire :

Marie-Claude LEBLANC

Directrice d'arrondissement
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1191904002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver le bail entre l'arrondissement d'Outremont et le Centre de la petite enfance Frisson de colline pour la location des locaux au rez-de-chaussée de l'immeuble situé au 1435, avenue Van Horne, à Outremont, pour une durée de deux (2) ans, à compter du 15 avril 2019, avec une option de renouvellement d'un (1) terme additionnel d'une (1) année - Autoriser la directrice d'arrondissement à signer ledit bail pour et au nom de Ville de Montréal, arrondissement d'Outremont

CONTENU

CONTEXTE

Le Centre de la petite enfance Frisson de colline occupe des locaux de l'école Paul-Gérin-Lajoie depuis 1975. Le CPE offre des services de garde à 80 enfants. Or, son bail arrivant à échéance en 2019, la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys (CSMB), propriétaire des locaux occupés par le CPE, a indiqué sa volonté de récupérer les locaux, dû à l'augmentation de sa clientèle.

La rétention de ce service destiné aux familles outremontaises est une priorité pour le conseil d'arrondissement. Afin de permettre au CPE Frisson de colline de poursuivre son offre de services sur son territoire, l'arrondissement d'Outremont a convenu, après des négociations entre les deux parties, de louer des locaux au CPE.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA18 16 0270 - 6 août 2018 - mandat - relocalisation du CPE Frisson de colline.

DESCRIPTION

Il s'agit d'approuver le bail par lequel le Centre de la petite enfance Frisson de colline loue de l'arrondissement d'Outremont des locaux de 5 282 pi² au rez-de-chaussée de l'immeuble situé au 1435, avenue Van Horne. Le bail prévoit un terme de deux (2) ans, soit du 15 avril 2019 au 14 avril 2021. De plus, conformément à l'article 3.2 «Le locateur accorde au Locataire l'option de renouveler le Bail à son échéance pour un (1) terme additionnel d'une (1) année, aux mêmes termes et conditions, sauf quant au loyer qui sera alors à négocier selon le taux du marché. Le tout sous réserve de l'approbation des autorités compétentes du Locateur au moment de ce renouvellement.» Compte tenu des exigences du ministère de la Famille du Québec, le bail ne peut être résilié avant le terme de deux (2) ans.

JUSTIFICATION

La Direction de l'arrondissement d'Outremont souhaite que le CPE puisse poursuivre sa mission auprès de la population. Le CPE Frisson de colline reçoit 80 enfants de 18 mois à 5 ans. Régi par les normes du ministère de la Famille du Québec, le CPE offre aux parents d'enfants d'âge préscolaire des services de garde attentionnés dans un environnement sain et sécuritaire qui favorise l'estime de soi par l'éveil et le jeu, par le goût de socialiser et d'apprendre, et ce, dans un milieu valorisant chez l'enfant, son individualité et son droit au bonheur dans le respect de tous. Frisson de colline puise sa force et sa couleur dans une histoire éducative de plus de 40 ans et offre depuis toujours un service éducatif de qualité aux familles.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût du loyer est établi à 7 923,00 \$ (taxes non incluses) par mois pour la durée du bail. Les revenus de ce bail entre l'arrondissement d'Outremont et le CPE Frisson de colline seront déposés dans l'imputation indiquée à l'intervention financière.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Rétention d'un service pour les familles outremontaises.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Approbation du bail au CA: 5 avril 2019

Date de début du bail: 15 avril 2019

Date de fin du bail: 14 avril 2021

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Daphney ST-LOUIS)

Certification de fonds :

Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens (Jonathan ST-LOUIS)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Lise LETARTE
Secrétaire de direction - directeur de 1er
niveau

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-04-03

Marie-Claude LEBLANC
Directrice d'arrondissement



Dossier # : 1193711011

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens , Division des ressources humaines
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Conformément au règlement AO-3 portant sur la délégations de pouvoirs, autoriser la création et le comblement temporaire d'un poste d'agent technique en horticulture et arboriculture à la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social - Dépense provenant du surplus libre de l'arrondissement

Autoriser la création ainsi que le comblement temporaire d'un poste d'agent technique en horticulture et arboriculture à la direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social;

Imputer la dépense conformément aux informations inscrites au sommaire décisionnel.

Signé par Marie-Claude LEBLANC **Le** 2019-04-04 08:22

Signataire :

Marie-Claude LEBLANC

Directrice d'arrondissement
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1193711011

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens , Division des ressources humaines
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Conformément au règlement AO-3 portant sur la délégations de pouvoirs, autoriser la création et le comblement temporaire d'un poste d'agent technique en horticulture et arboriculture à la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social - Dépense provenant du surplus libre de l'arrondissement

CONTENU

CONTEXTE

L'aménagement des différentes ruelles est très attendu par les citoyens et citoyennes de l'arrondissement et comme de tels aménagements sont d'abord et avant tout des projets collectifs, le Comité parcs et environnement a participé à la réflexion relative à l'aménagement des ruelles vertes et recommande que l'arrondissement d'Outremont entérine un énoncé d'intention l'engageant à soutenir les initiatives visant à améliorer et embellir le milieu de vie des résidents et résidentes, à encadrer et à déterminer les étapes de réalisations de tout projet d'aménagement d'une ruelle verte.

Pour encadrer et déterminer les étapes de réalisation des projets, un guide d'accompagnement pour la réalisation d'une ruelle verte sera produit. Ce document permettra de connaître toutes les étapes nécessaires au verdissement d'une ruelle et contiendra des formulaires et des lettres modèles qui faciliteront l'exécution des tâches préliminaires. Ce guide viendra remplacer la *Politique d'aménagement d'une ruelle verte* de l'arrondissement d'Outremont qui avait été publiée le 4 juin 2012 et renforcera notamment les aspects verdissement, déminéralisation et apaisement de ces espaces.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Les projets des ruelles vertes sont initiés par une mobilisation de citoyens dont la motivation repose sur une augmentation de la qualité de vie pour tous les résidents et résidentes riverains. Le but de ces aménagements est avant tout de bonifier le verdissement, d'augmenter la déminéralisation de ces espaces public et d'embellir et sécuriser les ruelles en y réduisant la circulation automobile par la création de sentiers accessibles aux piétons et aux cyclistes.

En plus d'embellir le quartier, l'aménagement d'une ruelle verte permettra :

- d'améliorer la qualité du milieu de vie des résidents;
- de tisser des liens avec le voisinage et d'améliorer la cohabitation communautaire;
- de contribuer à la réduction des îlots de chaleur;
- d'utiliser les ruelles à d'autres fins que la circulation automobile;
- d'apaiser la circulation et de sécuriser les déplacements;
- d'inciter les citoyens à mieux entretenir leur ruelle;
- de sensibiliser les citoyens à l'importance de la nature en ville;
- d'offrir aux enfants du quartier des espaces de jeux libres;
- d'offrir aux résidents et résidentes des espaces permettant la mise en place de projets d'agriculture urbaine.

JUSTIFICATION

La création temporaire d'un poste d'agent technique en horticulture et arboriculture au sein de la direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social permettra à l'arrondissement de concrétiser la vision et l'engagement du conseil.

Le travail de l'agent technique consiste à concevoir, développer, réaliser et contrôler divers projets dans le domaine de l'horticulture et de l'arboriculture, il collabore à la planification des travaux et évalue les besoins de matériaux et de produits.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le poste d'agent technique appartient au groupe de traitement 11 de la convention collective. Le salaire médian à utiliser est 62 946 \$, montant auquel nous devons ajouter les avantages et charges usuels. Pour l'année 2019, l'embauche couvrira la période comprise entre le 1er mai et le 31 décembre 2019.

Une décision relativement à la prolongation du poste sera prise lors de l'exercice budgétaire 2020.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'un des objectifs de l'aménagement de ruelles vertes consiste à limiter les îlots de chaleur et réduire la circulation automobile par la création de sentiers accessibles aux piétons et aux cyclistes. De plus, la déminéralisation dans certaines ruelles pour faire place à des plates-bandes verdies, de bacs de plantation aura comme conséquence d'augmenter les îlots de fraîcheur dans l'arrondissement dans le but de fournir des espaces verdis et animés pour la population.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Création du poste: 5 avril 2019

Affichage du poste: 12 avril 2019
Comblement prévu le: 6 mai 2019

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs de la Ville.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens
(Jonathan ST-LOUIS)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Anne-Marie POITRAS, Outremont
Marie-France PAQUET, Outremont

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Julie DESJARDINS
Chef de Division - ressources humaines et
relations avec les citoyens

ENDOSSÉ PAR

Julie DESJARDINS
C/d ress.hum.<<arr.<60000>>

Le : 2019-04-03



Dossier # : 1194375016

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Nomination de deux (2) membres professionnels suppléants de l'aménagement urbain ou de disciplines connexes résidents de l'arrondissement pour faire partie du comité consultatif d'urbanisme tel qu'indiqué au règlement sur le comité consultatif d'urbanisme AO-2

NOMMER ces deux (2) membres professionnels suppléants de l'aménagement urbain ou de disciplines connexes résidents de l'arrondissement pour former une partie des membres du comité consultatif d'urbanisme :

- Madame Catherine Beaudoin
- Monsieur Benoit Dupuis

Signé par Marie-Claude LEBLANC **Le** 2019-04-03 11:59

Signataire :

Marie-Claude LEBLANC

Directrice d'arrondissement
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1194375016

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Nomination de deux (2) membres professionnels suppléants de l'aménagement urbain ou de disciplines connexes résidents de l'arrondissement pour faire partie du comité consultatif d'urbanisme tel qu'indiqué au règlement sur le comité consultatif d'urbanisme AO-2

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre d'une restructuration du Comité consultatif d'urbanisme (CCU), le Conseil souhaite adjoindre les services de deux membres suppléants. La présente vise donc à nommer deux (2) membres à titre de membres suppléants, soit Madame Catherine Beaudoin et Monsieur Benoit Dupuis.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Suite à la modification du règlement sur le comité consultatif d'urbanisme numéro AO-2, il y a lieu de nommer ces deux (2) membres professionnels de l'aménagement urbain ou de disciplines connexes résidents de l'arrondissement, en plus de ses 7 membres réguliers, en tant que suppléants des membres du comité :

- Madame Catherine Beaudoin - [REDACTED]
- Monsieur Benoit Dupuis - [REDACTED]

La durée de leur mandat sera renouvelable trois (3) fois seulement et ceux-ci ne pourront faire plus de quatre (4) mandats.

JUSTIFICATION

La Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine est favorable à ces nominations de membres suppléants afin de compléter le Comité consultatif d'urbanisme de professionnels de l'aménagement urbain ou de disciplines connexes résidents de l'arrondissement pour le motif suivant :

- ces résidents respectent les critères de sélection du règlement sur le comité consultatif d'urbanisme numéro AO-2.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

n/a

DÉVELOPPEMENT DURABLE

n/a

IMPACT(S) MAJEUR(S)

n/a

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

n/a

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, l'endosseur atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

René GIRARD
Directeur de l'aménagement urbain et du patrimoine

ENDOSSÉ PAR

Marie-Claude LEBLANC
Directrice d'arrondissement

Le : 2019-04-03